

## **CGT FINANCES PUBLIQUES ARDECHE**

### **DECLARATION LIMINAIRE**

Les instances chargées de la mise en œuvre de l'action sociale interministérielle ont pour objet l'amélioration des conditions de vie de tous les agents, actifs et retraités, et de leurs familles.

L'action sociale est notamment constituée par les prestations spécifiques que l'administration accorde à ses agents actifs et retraités.

La CGT estime que l'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents par :

- une action collective ou individuelle qui les accompagne dans leur vie,
- une action relative à la famille, aux enfants, à la petite enfance, au logement et à la restauration,
- une action sociale relative aux vacances, aux loisirs, à la culture et aux sports.

La CGT défend l'idée d'un développement des synergies de la solidarité pour faciliter l'accès aux vacances à un tarif social d'un plus grand nombre d'agents, le droit aux vacances pour tous.

Pour la petite enfance, la CGT revendique :

- des réservations de places en crèches pour la garde collective des enfants, le rétablissement de la tranche minimale du CESU, sa suppression exclue 41% des bénéficiaires,
- la création d'un CESU majoré dit « monoparental »,
- la mise en place d'une aide aux études pour soutenir les agents dont les enfants poursuivent des études,
- une restauration collective solidaire, de qualité, de proximité, à tarif social,
- une augmentation de la participation des employeurs en particulier pour la prestation repas.

Alors que le gouvernement ne cesse de réduire les dépenses publiques, la CGT mène activement bataille pour l'augmentation significative des moyens budgétaires alloués à l'action sociale interministérielle.